

#11

Soigner les transitions

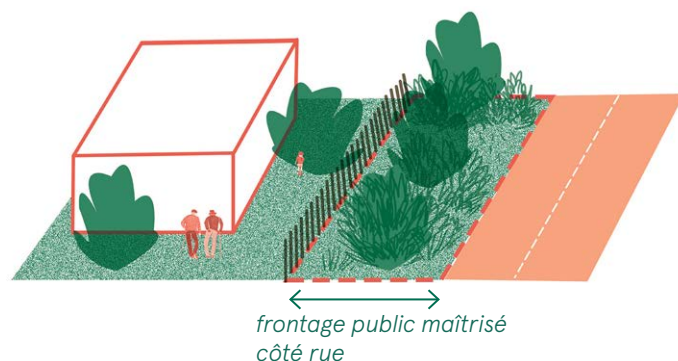
→ Installer une cohérence dans l'implantation et la densité des nouvelles constructions au regard du tissu pavillonnaire déjà constitué

L'enjeu va être de trouver une graduation entre le pavillonnaire et les nouvelles formes urbaines pour assurer une insertion urbaine et paysagère qualitative et le bien-vivre de tous dans un tissu composé à ce jour de grandes parcelles : maisons individuelles et vastes jardins.

Préconisation

- Construire à distance des habitations existantes.
- Diversifier les surfaces des terrains selon les besoins et l'accessibilité.
- Travailler des transitions, autant dans la surface des jardins privatifs que dans l'implantation des constructions, leur emprise au sol, les hauteurs et gabarits afin d'éviter d'extrêmes contrastes.

Traiter l'avant des jardins

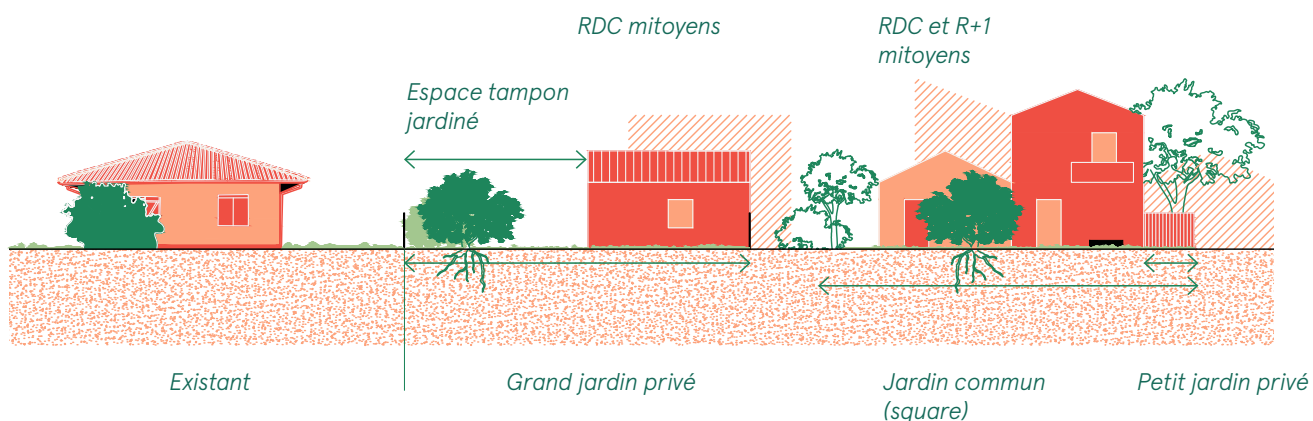


Outils/pratiques

- Tenir compte des constructions voisines.
- Proscrire la construction en limite de propriété.
- Utiliser les jardins privatifs pour distancer et faire tampon plutôt que des parkings qui créeraient des nuisances.
- Favoriser une fragmentation des volumes pour limiter la concentration et éviter l'effet « bloc ».

« Qu'il n'y ait pas que de petits terrains derrière les grands ! »

— Paroles habitantes



#12

Considérer ses voisins

→ Prioriser une dimension humaine en intégrant les constructions avec conscience de l'environnement de proximité

L'enjeu est de construire sans nuire au confort et au bien-être des voisins, sans impacter les constructions existantes en termes d'ensoleillement, de luminosité, d'intimité et de bruits. Il est essentiel de considérer les habitants déjà-là autant que ceux qui s'installent. Les nouvelles constructions doivent être acceptées par les riverains pour que l'îlot soit un lieu accueillant, propice à la bienveillance et à la convivialité.

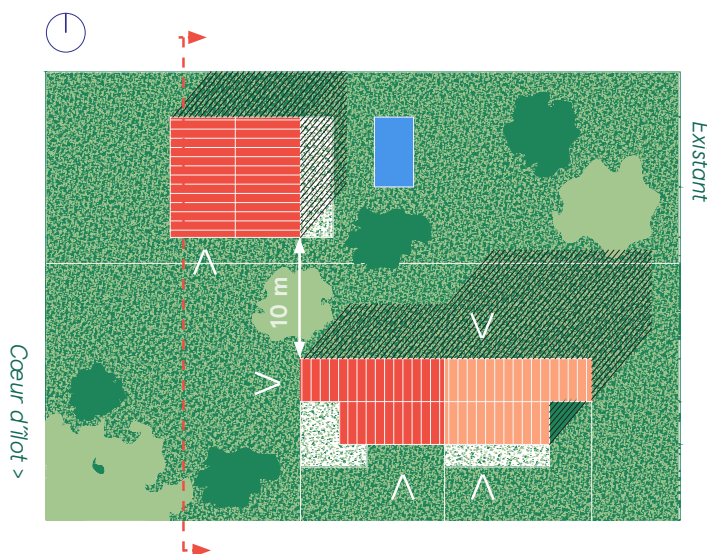
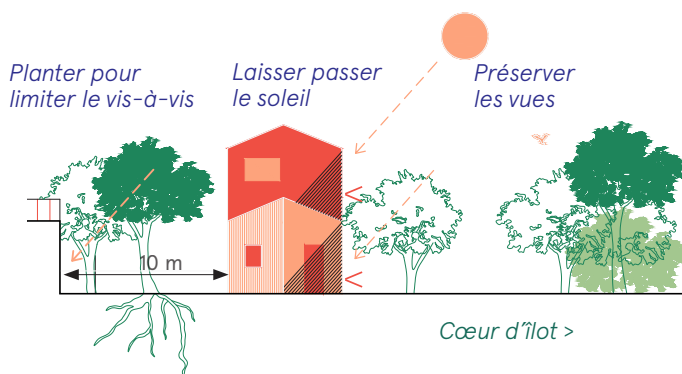
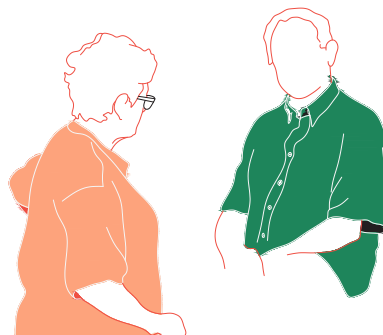
Préconisation

- Travailler une disposition intelligente des volumes et des logements :
 - éviter de créer de l'ombre sur les maisons existantes et préserver le « droit au soleil » de tous ;
 - construire en préservant les percées visuelles des habitations voisines sur le paysage du cœur d'îlot et en limitant les vis-à-vis pour maintenir une part d'intimité, une ambiance calme et paisible, comme à la campagne.

Outils/pratiques

- Distancer les nouveaux logements des maisons existantes en assurant un prospect minimum de 10 m.
- Jouer sur l'implantation, l'orientation des constructions, les volumes, la localisation et la dimension des ouvertures au regard du contexte et des habitations voisines, notamment en R+1. La création de décalages, de dispositions en quinconce, permet de multiplier les possibles.
- Utiliser la végétation et étudier le positionnement des arbres pour dissimuler les vues sur les voisins.
- Réaliser des études d'ensoleillement.
- Mettre en place des démarches de concertation pour faciliter l'arrivée de nouveaux projets.

« Le primordial, c'est la tranquillité ! »
– Paroles habitantes



#13

Diversifier les typologies de logements

→ Prévoir une programmation résidentielle qui diversifie l'offre du quartier et répond aux besoins de la commune

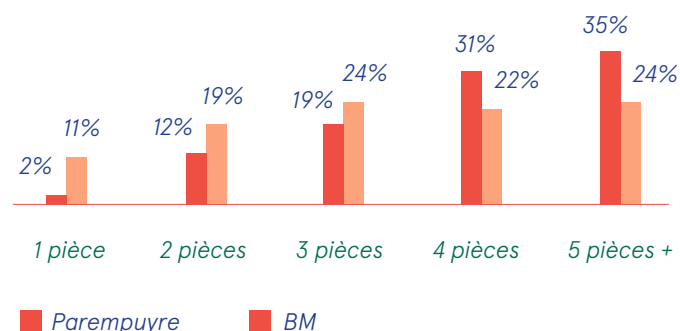
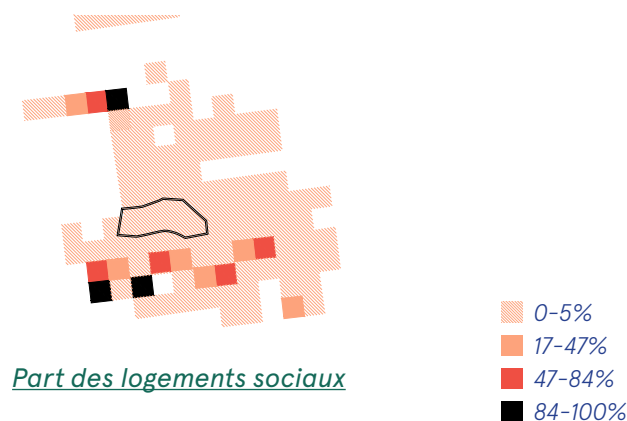
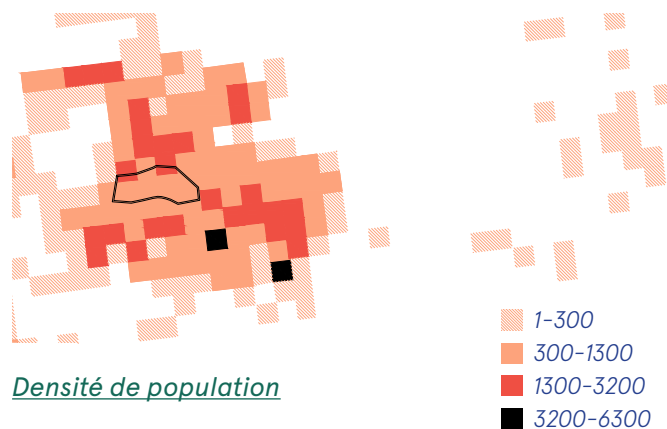
L'îlot des Genêts est peu dense : entre 10 et 20 hab/ha contre près de 100 hab/ha dans le centre-ville de Paremputre, et 160 logements sur 20 ha, soit seulement 8 log/ha. Le tissu urbain est ainsi propice à une densification douce. L'îlot dispose de grands logements (90-120 m²), mais les données communales soulignent des phénomènes de sous-occupation qui tenderont à s'intensifier dans les années à venir. Une diversification des typologies est souhaitable pour encourager les parcours résidentiels. La ville doit aussi rattraper son retard en offre locative sociale, or l'îlot des Genêts n'en accueille pas à ce jour.

Préconisation

- Diversifier le parc de logements en typologies (taille de logements) et statuts (locatif social, accession sociale).
- Chercher une réponse à la sous-occupation en construisant des logements adaptés pour mieux utiliser le parc existant.

Outils/pratiques

- Développer une offre de logements plus petits et bien équipés : T1 et T2, peu représentés dans la commune, et T3, dont l'offre est elle aussi faible alors qu'elle peut répondre à une variété de situations (jeunes ménages, ménages seniors).
- Etudier les potentiels de division de logements existants, de projets d'habitat participatif, d'habitat intergénérationnel ou de coliving.
- Intégrer des programmes à vocation sociale, la commune devant atteindre 25% d'offre locative sociale. L'îlot des Genêts est concerné par une prédisposition au PLU. La commune applique la règle de 30% de logements sociaux pour 1 000 m² de surface de plancher.



Répartition des logements selon leur typologie

Ces informations sont les conclusions d'une étude programmatique réalisée par Urban ID et basée sur les données de l'Insee de 2017 (FiLoSoFi) et 2019.

#14 Proposer d'autres fonctions

→ Faire bénéficier aux habitants de l'îlot des Genêts et de la commune de nouveaux services ou équipements.

La situation de l'îlot, à proximité du centre-ville et de la polarité de commerces et services de la rue Macau, permet d'imaginer davantage de mixité urbaine (activités, commerces, services, équipements), répondant ainsi aux envies habitantes exprimées. Au regard du développement démographique de la commune, cet accompagnement est nécessaire pour maintenir l'attractivité résidentielle et éviter le phénomène de ville dortoir. L'îlot des Genêts peut constituer un site de réponses aux besoins de la commune.

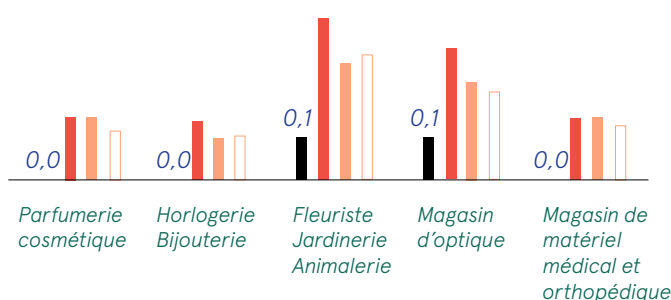
Préconisation

- Anticiper les besoins et programmer les équipements de quartier : équipement scolaire et/ou sportif, équipement associatif, etc.
- Accompagner les logements par des locaux de services permettant d'animer les façades urbaines sur les axes principaux, sans concurrence avec le centre-ville.

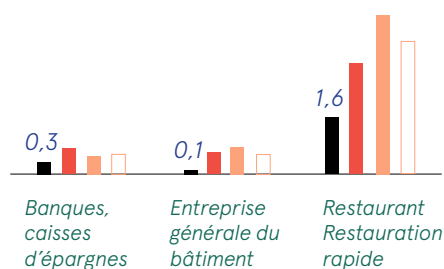
Outils/pratiques

- Constituer à court terme une réserve foncière pour un équipement scolaire : préemption, emplacement réservé.
- Imposer une part de locaux d'activités de services ou commerces dans les opérations les plus à l'est de l'îlot. Deux pistes programmatiques peuvent être envisagées en fonction de la temporalité des projets communaux avoisinants :
 - cabinets médicaux ;
 - activités associatives et/ou économiques en lien avec la production maraîchère : serre, lieu de stockage de matériel...
- Intégrer des locaux partagés aux opérations.

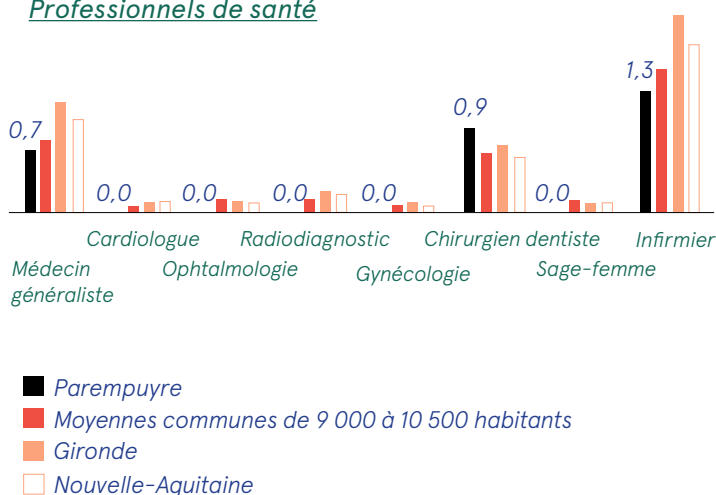
Equipements de la personne, de la maison



Services aux particuliers



Professionnels de santé



Ces informations sont les conclusions d'une étude programmatique réalisée par Urban ID et basée sur les données de l'Insee BPE 2020.

#15

Construire un ERP

(Équipement Recevant du Public)

→ Proposer un lieu d'intérêt collectif pour les habitants de la commune, programme singulier dans un milieu résidentiel pavillonnaire.

Préconisation

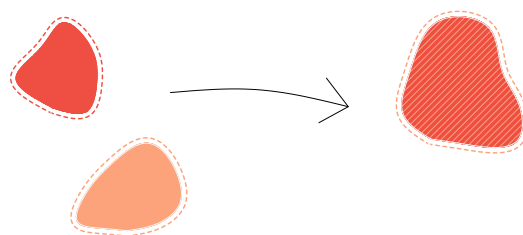
- Insérer le tissu existant en portant une attention à l'environnement proche.
- Distinguer ce programme particulier en étant exemplaire en termes de qualités architecturale et environnementale, et exiger une ambition écologique.
- Préserver et donner à voir autant que possible les caractéristiques du milieu.

Outils/pratiques

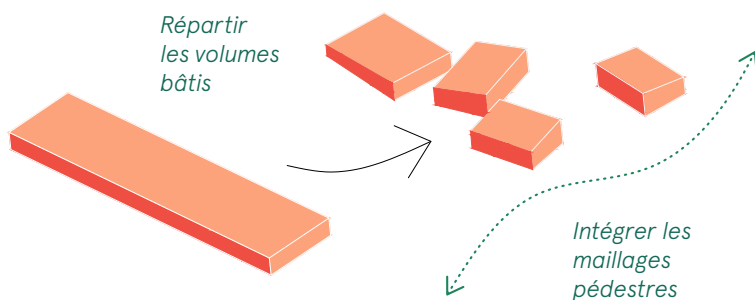
- Pour réduire l'emprise bâtie et préserver les sols :
 - construire en R+1 (fiche 16) ;
 - développer un travail de mutualisation des espaces en lien avec les différents temps de la ville. Les éléments de programme peuvent être partagés entre utilisateurs du lieu mais aussi avec le quartier et les habitants de la commune sur d'autres temporalités.
- Préférer des volumes morcelés et répartis pour une insertion urbaine qualitative.
- Créer des espaces extérieurs généreux et végétalisés avec un minimum de pleine-terre requis de 45% (fiche 16).
- Offrir des vues et des ouvertures sur le cadre naturel singulier du cœur d'îlot.
- Penser la connexion de l'équipement aux maillages pédestres de l'îlot (fiche 7).
- Si la parcelle concernée se trouve sur un terrain caractérisé de réservoir de biodiversité : appliquer la séquence ERC, conforter le milieu et préserver des poches « refuges » pour la faune (fiche 3 et fiche 19).
- Poursuivre une démarche de co-construction avec les habitants et les futurs utilisateurs du lieu.

Appliquer les préconisations des fiches 17 à 23 pour être exemplaire en termes de qualités architecturale et environnementale

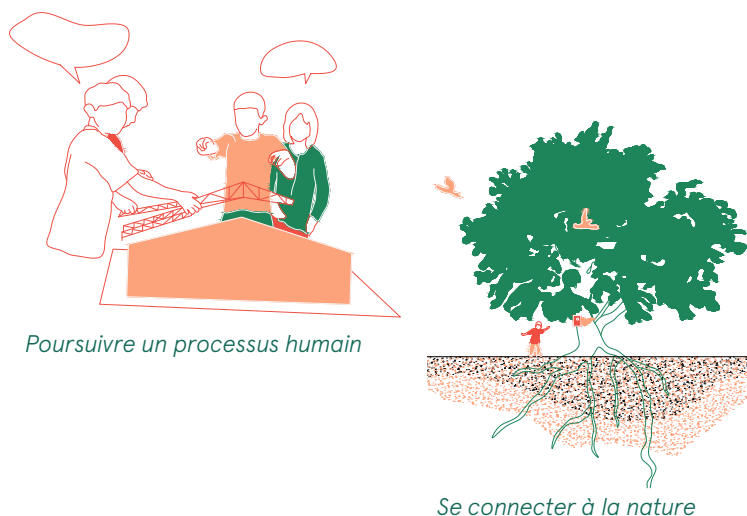
Mutualiser les espaces pour réduire la surface du programme



Insérer le tissu existant



Faire avec le vivant



#16

Préserver les sols

→ Laisser respirer les sols et augmenter leur perméabilité pour préserver la biodiversité et faciliter l'infiltration des eaux

Le sol participe à l'équilibre de l'écosystème, régulant la qualité de l'air et le climat. À une échelle globale, l'enjeu est de réduire les conséquences écologiques de l'artificialisation des sols : hausse du réchauffement climatique, risques d'inondation lors des fortes pluies... Les friches de l'îlot des Genêts constituent des sols encore « naturels » à préserver pour une meilleure gestion des eaux de ruissellement et pour participer à la séquestration de carbone.

Préconisation

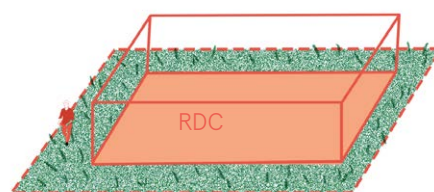
- Éviter l'imperméabilisation des sols en limitant l'emprise bâtie des constructions.
- Maximiser la pleine terre en favorisant des espaces de jardin perméables.
- Favoriser l'infiltration en intégrant une gestion des eaux pluviales.

Outils/pratiques

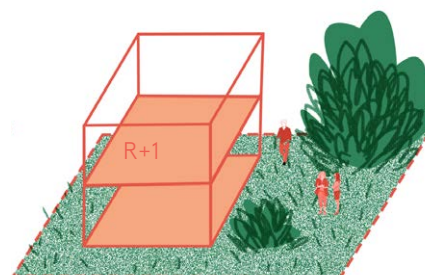
- Privilégier les extensions verticales et les constructions en R+1.
- Atteindre un minimum de 45%, contre les 35% requis au PLU, et les répartir de manière à créer des espaces de pleine-terre généreux.
- Éviter les terrasses en dur, cheminements minéraux et parking goudronné.
- Prévoir une gestion alternative des eaux pluviales : penser à la répartition, la récupération et/ou l'infiltration des eaux : jardins de pluie, noues. L'eau est une ressource pouvant être récupérée (arrosage des jardins, filtrage pour eau potable...).
- Végétaliser, planter des espèces locales et adaptées.

Se référer à l'annexe « Planche botanique »
Se référer à la fiche « Loi Climat et Résilience »

Libérer de l'espace au sol par des surélévations verticales en R+1



- Importante emprise bâtie
- Espaces de pleine-terre résiduels



- Emprise bâtie réduite
- Espaces de pleine-terre qualitatifs

« On construit et après on s'étonne d'avoir les pieds dans l'eau ! »

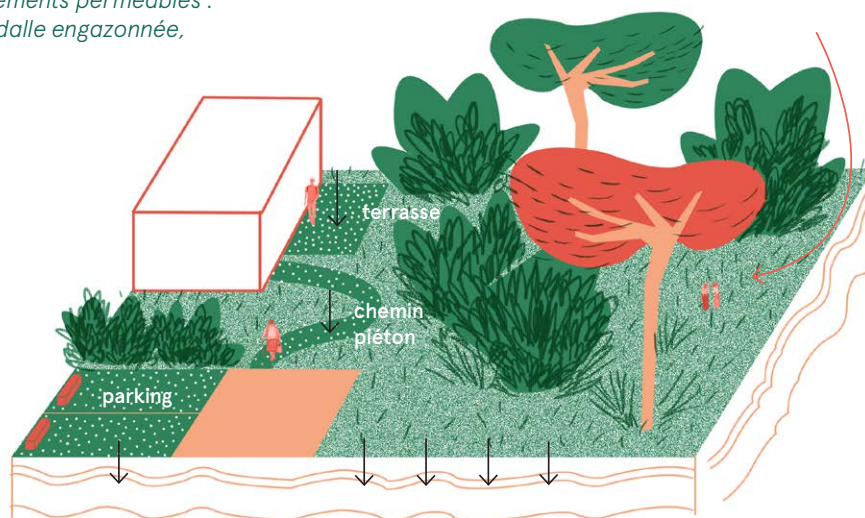
– Paroles habitantes

#16 Préserver les sols

Choisir des aménagements poreux et végétalisés pour favoriser l'infiltration de l'eau et limiter les îlots de chaleur

Privilégier des revêtements perméables :
terre pierre, pavés, dalle engazonnée,
platelage bois.

Une gestion différenciée



Récupérer de l'eau de pluie pour son jardin



Fiche-focus

Loi Climat et Résilience

→ Contribuer à la transition écologique à travers un changement des pratiques

La Loi Climat et Résilience, qu'est-ce que c'est ? Quels-en sont les objectifs ?

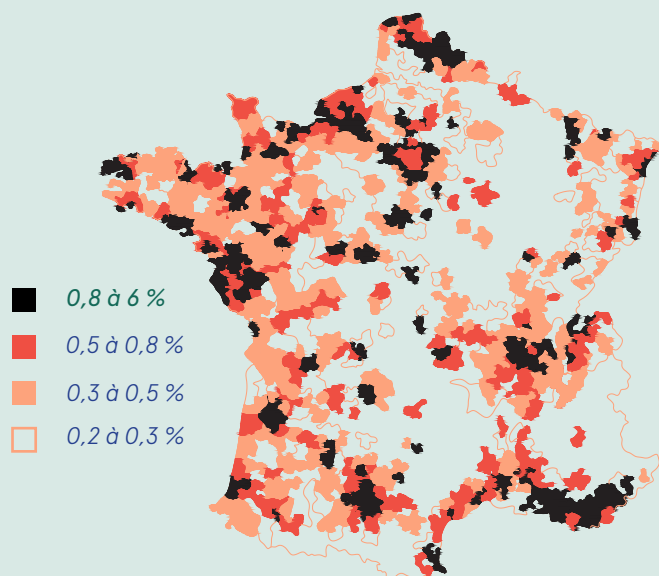
C'est une loi promulguée le 22 août 2021 qui amène l'écologie au cœur du quotidien des Français à travers les enjeux de consommation, de production, d'habitat, d'alimentation, et de déplacement.

Elle vise à agir contre le dérèglement climatique (réduction des gaz à effet de serre, neutralité carbone) et améliorer la capacité de résistance, d'adaptation de notre société à ces changements.

Un enjeu primordial est la réduction de la bétonisation des sols, principalement liée à la construction de lotissements.

Pour cela, il est souhaité une division par deux du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030. Cette condition est nécessaire pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette par les collectivités territoriales d'ici 2050 (Article 191).

Evolution de l'artificialisation des sols en France



Artificialisation entre 2009 et 2017 en % de la surface de l'EPCI sur la métropole (Source : Observatoire de l'artificialisation des sols, Plan Biodiversité 2019)

Qu'est-ce que l'artificialisation et le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) ?

- L'**artificialisation** est définie comme une altération durable des fonctions écologiques (hydriques, biologiques) d'un sol.

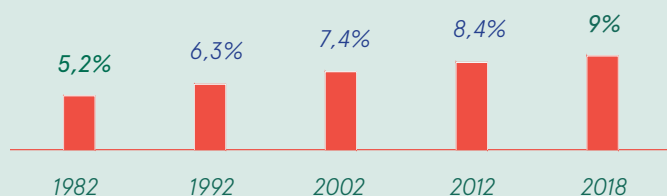
- La **désartificialisation** signifie une restauration des fonctions d'un sol, qui devient non artificialisé.

- L'objectif « **Zéro artificialisation nette** » correspond au « solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés. » (Article 192)

Quelles actions mettre en place ?

Un changement des pratiques en termes d'urbanisme est nécessaire : optimiser la densité des espaces urbanisés, construire sur des sols déjà artificialisés, chercher une qualité urbaine, préserver et restaurer la nature en ville, sa biodiversité, protéger les sols naturels et renaturer les sols artificialisés. À titre individuel, l'application de la séquence « **Eviter-réduire-compenser** » permet de limiter son impact environnemental.

Les objectifs entrent en cohérence avec l'accord de Paris du 12 décembre 2015 et le Pacte vert pour l'Europe lancé en 2019.



Graphique : % de la surface artificialisée par rapport à la surface du territoire national (Source : Agreste, enquêtes Teruti)



#17

Réduire la place de la voiture

→ Proposer un stationnement automobile qui soit raisonnable et favoriser les mobilités douces

Autour de l'îlot des Genêts, la voiture a la part belle : voiries généreuses, trottoirs étroits, largement empiétés par des stationnements. Aucun aménagement n'incite à une autre mobilité malgré la proximité du centre et ses équipements. L'idée est de pouvoir modérer le stationnement afin que la potentielle arrivée d'habitants ne génère pas une démultiplication de stationnements. L'enjeu est de sensibiliser à de nouvelles pratiques.

Préconisation

- Penser un stationnement mesuré à l'échelle de la surface de l'opération, et enclencher une dynamique de circulations douces comme alternative au « tout voiture ».
- Réduire l'impact visuel et l'inconfort produit par un « paysage de la voiture » dans le cas d'un projet d'ensemble.
- Traiter les voies de circulation de façon à préserver le paysage et son caractère rural.

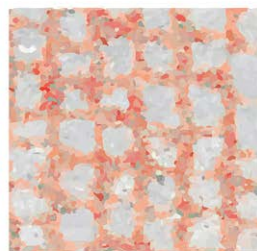
Outils/pratiques

- Limiter les surfaces de circulation automobile et les parkings étendus.
- Créer des places de stationnement au sol perméable.
- Intégrer le stationnement dans la conception des espaces paysagers en disséminant les places et en plantant les espaces extérieurs.
- Eloigner les places pour dégager des vues sur les masses boisées et habitations.
- Favoriser un partage de la voirie.
- Prévoir et mutualiser des espaces de stationnements liés aux mobilités douces (vélos, trotinettes...), extérieurs, faciles d'accès à proximité de l'habitat.

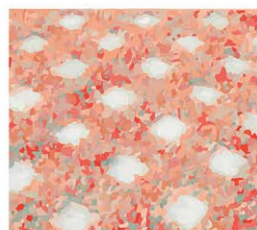
Types de revêtements perméables



Couverture 25% végétale
Gazon avec pavés



Couverture 50% végétale
Pavés joints engazonnés



Couverture 75% végétale
Gazon avec pavés



Couverture 100% végétale
Terre-pierre engazonné

#17 Réduire la place de la voiture

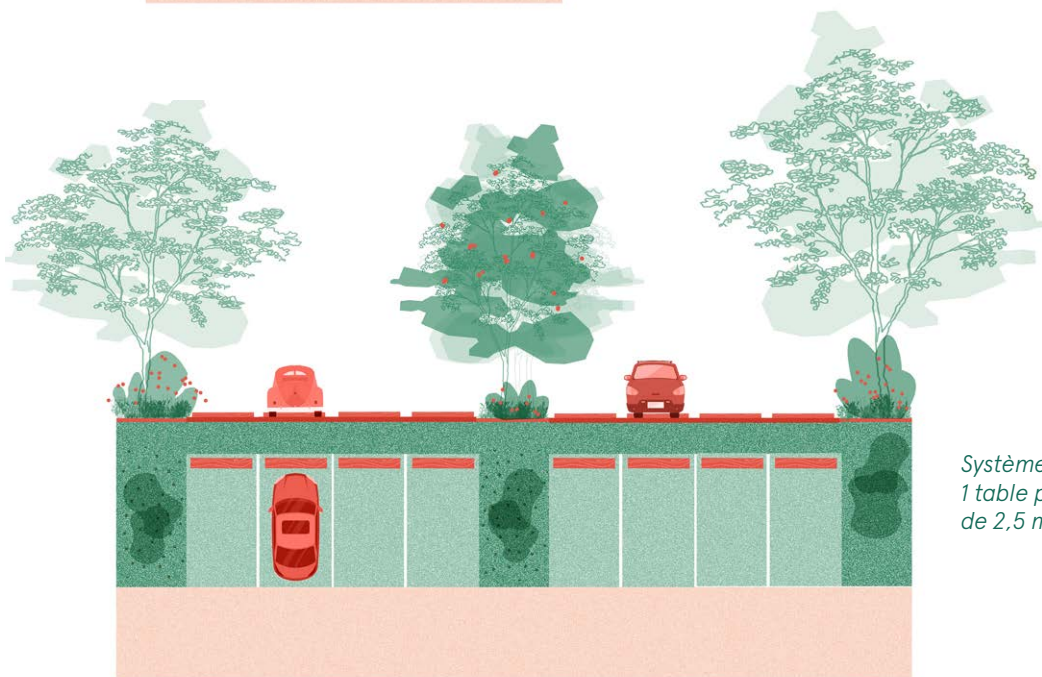
Exemples de systèmes de stationnements intégrés au paysage



Pour les bûtes-roues, utiliser des tronçons bruts ou des traverses tronquées



Système 1 :
1 bande plantée type graminée
ou charmille de 50 cm pour
2 places de stationnement



Système 2 :
1 table plantée multi-strates
de 2,5 m pour 4 places de parking

#18

Intégrer le paysage bâti

→ Introduire les nouvelles constructions avec conscience du paysage urbain déjà-là afin de révéler l'identité de l'îlot des Genêts sans pour autant reproduire le modèle pavillonnaire

L'enjeu est celui de l'insertion de constructions neuves au cœur de l'îlot des Genêts, milieu pavillonnaire constitué de maisons d'habitat individuel datant de la fin du XX^e, en maintenant à la fois une unité de l'ensemble et une diversité.

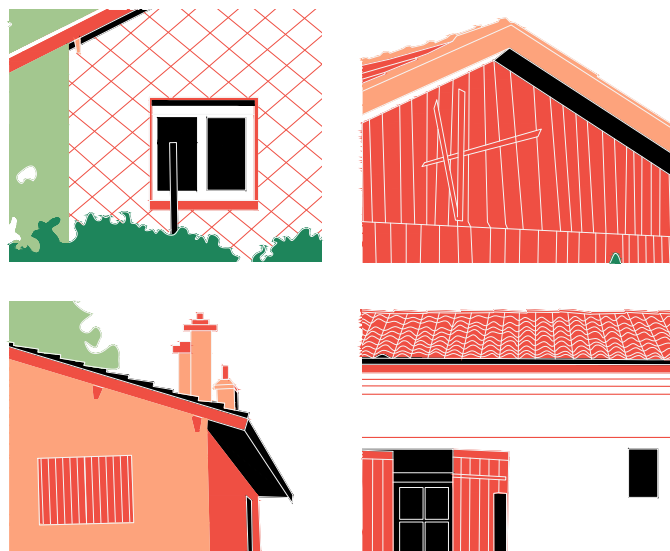
Préconisation

- Développer une architecture simple et contextualisée.
- Chercher une harmonie plutôt qu'une homogénéisation avec le bâti existant.
- Favoriser une mixité et une inventivité en termes de typologies bâties, de volumes, de hauteurs, de matériaux, de couleurs, pour une intégration architecturale et paysagère de qualité.

Outils/pratiques

- Préserver des continuités à travers les lignes existantes (faîtages, baies...).
- Favoriser des toitures en pentes, notamment en R+1.
- S'inscrire dans un choix de couleur réfléchi : par exemple pour jouer sur la perception des volumes (profondeur, rigidité).
- Favoriser des matériaux sobres, naturels et écologiques, comme le bois, qui rappelle l'identité rurale du lieu et s'intégrerait dans le paysage boisé.
- Proscrire les revêtements en crépis en raison de leur faible durabilité.

Mosaïque du paysage urbain de l'îlot des Genêts



Vers une architecture qualitative



#19

Valoriser une entité naturelle

→ Préserver et conforter le paysage singulier du cœur d'îlot, en densifiant le végétal dans la continuité de l'identité du lieu

L'îlot des Genêts est l'un des derniers lieux où trouver des traces du grand paysage : bosquets de pins et prairies humides. Ce patrimoine végétal disparaît progressivement au fil des années et des constructions. Pourtant, il contribue à l'apport de nature en ville. C'est un bien commun qu'il est important de défendre pour la biodiversité et le maintien de ce cadre de vie particulier. Les couverts arborés de l'îlot des Genêts sont également de réelles oasis périurbaines de par leur rôle de régulateurs thermiques. Il est indispensable de préserver les sujets existants qui ont mis 20, 30, 40 ans ou plus à offrir la fraîcheur qu'ils génèrent aujourd'hui.

Préconisation

- Conserver et valoriser le patrimoine végétal : bosquets (genêts à balais), arbres isolés, remarquables (pins maritimes, chênes pédonculés) qui sont des éléments emblématiques, repères et marquent les horizons de l'îlot.
- Porter une attention particulière aux prairies et boisements en diversifiant les essences végétales adaptées à ces milieux pour éviter la banalisation du paysage.
- Contribuer au maintien d'un îlot de fraîcheur végétal et aéré en protégeant l'existant et en favorisant le déploiement d'une végétation abondante, spontanée et endémique.

Outils/pratiques

- Diversifier les strates végétales.
- Enclencher une démarche de laisser faire : gestion différenciée (voir fiche 2).
- Planter des espèces végétales adaptées.
- Prévoir des installations artistiques et pédagogiques dans les éventuels projets.
- Développer un système de parrainage des nouveaux arbres.

Se référer à l'annexe « Planche botanique »

Prévoir des installations artistiques et pédagogiques



Parrainer de nouveaux arbres



« Préserver l'îlot, oui je suis d'accord, on ne va pas raser tous les arbres ! »

– Paroles habitantes

#20

Défendre une qualité de l'« habiter »

→ Concevoir des logements de qualité, qui offrent les caractéristiques d'un habitat individuel et valorise les singularités du cadre de vie existant

Pour proposer un habitat qualitatif, l'enjeu se trouve dans l'apport, à la fois d'une proximité entre les logements et d'espaces de respiration. L'îlot attire aussi pour ses grands terrains, rares aujourd'hui. Il s'agit de concilier un habitat rapproché, synonyme d'interaction, de voisinage, et une qualité de vie, de « campagne ».

Préconisation

- Proposer de l'intimité et un environnement en plein air.
- Valoriser le vivre ensemble et le partage.

Outils/pratiques

- Donner de l'importance au dehors et prévoir des espaces extérieurs pour tous les logements : loggias, balcons, coursives, jardins privatifs...
- Intégrer des espaces partagés et ouverts : mutualiser des espaces extérieurs végétalisés, des locaux tels que le garage à vélo, local poubelles, composts, boîtes aux lettres, qui peuvent être externalisés et participer d'une qualité d'usage.

« On est dans un havre de paix. »

« C'est surprenant le calme.
On peut manger dehors, sortir ...
On n'est pas dans la forêt
mais on entend les oiseaux. »

– Paroles habitantes

Habiter un îlot paisible



Partager et faire commun



#21

Utiliser des matériaux écologiques

→ Orienter une construction locale et porter une ambition écologique au regard du contexte climatique actuel

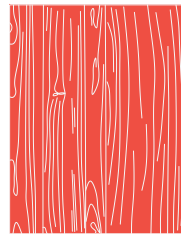
Déployer des constructions adaptées à la situation géographique, se tourner vers des démarches frugales et éviter la standardisation et l'homogénéisation de la construction neuve, constituent des enjeux essentiels.

« Ce serait mieux que des grosses bâtisses maçonnées ou en béton ! »
– Paroles habitantes

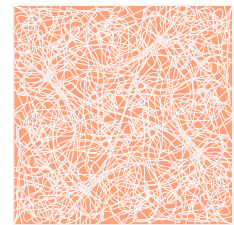
Préconisation

- Développer une conception adaptée à la région, au climat, et aux ressources disponibles à l'échelle locale.
- Utiliser des matériaux biosourcés tels que le bois.
- Réduire les impacts environnementaux des constructions en limitant la consommation de matière, et en favorisant des matériaux à faible impact carbone.

Matériaux biosourcés



Bois



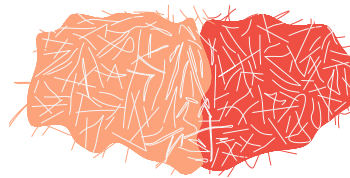
Laine de bois

Outils/pratiques

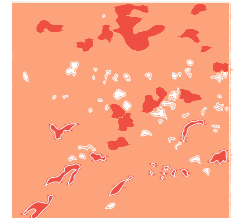
- Se référer à des cartes, des ressources locales, préférer les circuits courts et le réemploi.
- Porter une attention aux couleurs des matériaux : proscrire les matériaux de couleurs sombres (noir, anthracite) qui absorbent la chaleur, et limiter les matériaux de couleur blanc vif qui réfléchissent de manière trop forte la lumière et conduiraient à un inconfort.
- Isoler par l'intérieur le patrimoine en pierre à rénover.
- Réaliser des études d'impacts environnementaux telles que l'analyse du cycle de vie (ACV).

Se référer à la fiche-focus

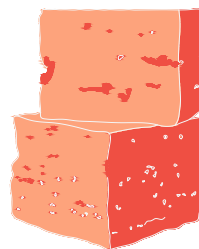
« Réglementation environnementale 2020 »



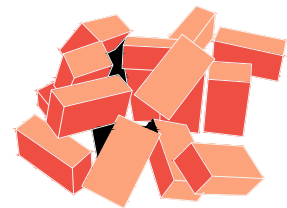
Paille



Ouate de cellulose



Pierre



Brique de terre

Fiche-focus

Règlementation environnementale 2020

→ Appliquer la nouvelle réglementation en vigueur pour des bâtiments plus sobres en termes de consommation d'énergie et d'émission de CO2

La RE 2020, qu'est-ce que c'est ?

Entrée en vigueur le 1er janvier 2022, c'est la première réglementation énergétique et environnementale. Elle intègre les émissions de carbone sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments et favorise une conception bioclimatique.

Quels sont les objectifs ?

Au regard de la précédente réglementation RT 2012, trois nouveaux objectifs sont portés :

- un **renforcement de la sobriété**, en favorisant des constructions peu énergivores,
- une **étude de l'empreinte environnementale des bâtiments** sur l'ensemble de son cycle de vie en employant la méthode de l'Analyse du Cycle de Vie,
- une **anticipation de l'inconfort d'été** en tenant compte des impacts du changement climatique (évolution des températures, vagues de chaleur et canicules).

À quoi s'applique-t-elle ?

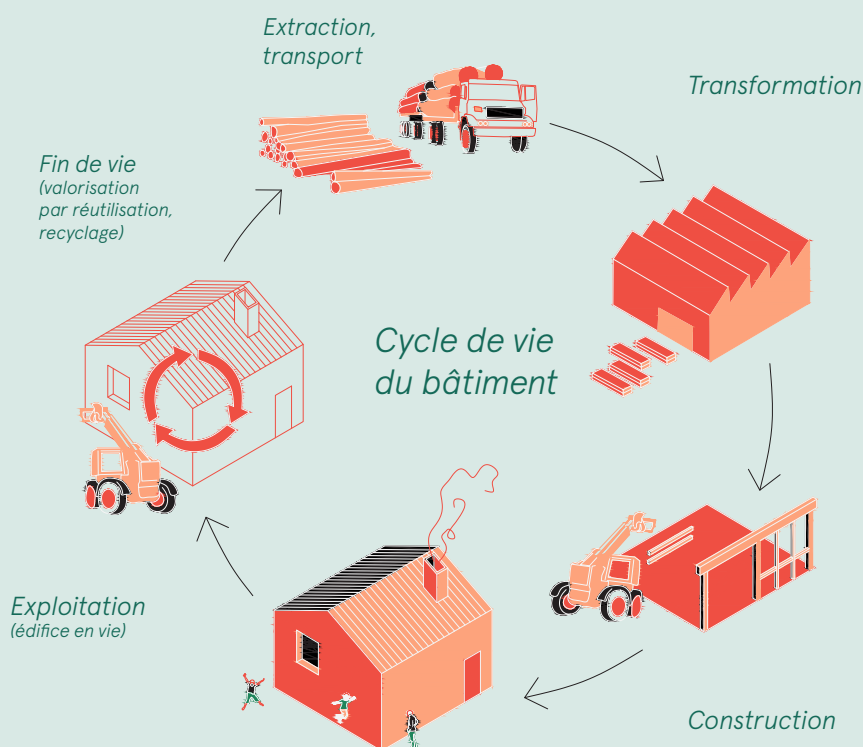
La RE 2020 concerne la performance énergétique et environnementale des constructions neuves : bâtiments d'habitation individuels et collectifs, bureaux, bâtiments d'enseignement primaire et secondaire, quelques bâtiments tertiaires (hôtels, gymnases, commerces...).

Jusqu'au 1er janvier 2023, les extensions de petites surfaces respectent les exigences de la RT 2012.

Comment ça fonctionne ?

L'évaluation énergétique et environnementale se fait suivant le périmètre du permis de construire. Au sein de celui-ci, les bâtiments doivent individuellement respecter les exigences.

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique de 2018, sont à l'origine de la RE 2020.



#22

Favoriser une construction vertueuse

→ Penser une conception cohérente au regard des particularités géographiques et climatiques du territoire

Déployer des constructions adaptées à la situation géographique, se tourner vers des démarches frugales et éviter la standardisation et l'homogénéisation de la construction neuve constituent des enjeux essentiels. Les projets doivent être témoins et exemplaires pour Paremputre et les communes voisines.

Préconisation

- Développer une conception adaptée à la région, au climat et aux ressources locales.
- Mettre en place une démarche de conception bioclimatique.
- Réduire les impacts environnementaux des constructions en limitant la consommation de matière et d'énergie.
- S'inscrire dans la pérennité en portant une attention à toutes les phases du projet.

Outils/pratiques

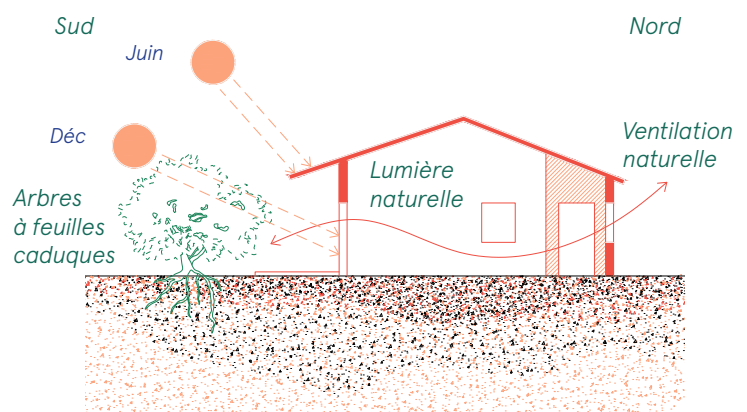
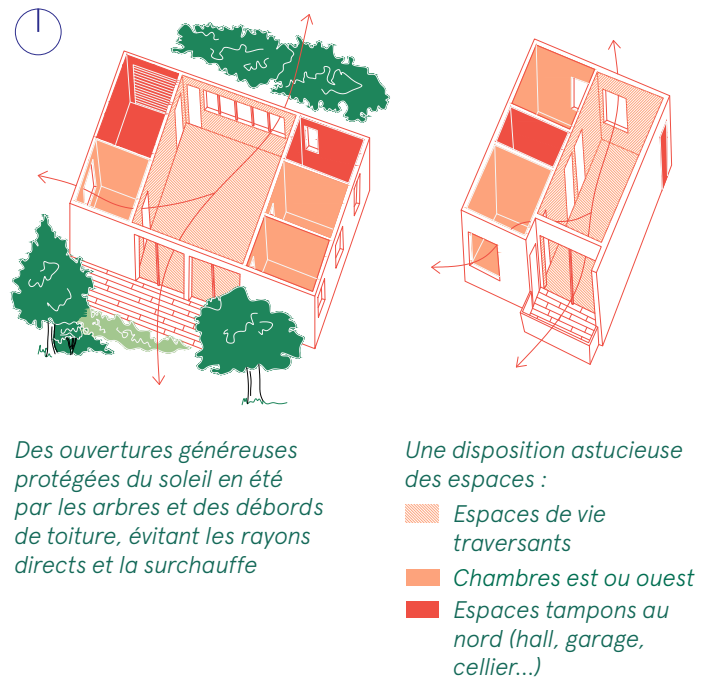
- Appliquer des principes bioclimatiques simples en termes d'implantation, d'orientation, de ventilation et de lumière naturelle, de protection solaire et de matériaux.
- Végétaliser toute toiture à toit plat.
- Intégrer la question du temps long : vieillissement, traitement des matériaux et évolutivité des volumes construits.
- Réaliser des études d'impacts environnementaux tel que l'analyse du cycle de vie (ACV).

Se référer à la fiche-focus
« Réglementation environnementale 2020 »

« Au bout de 10 ans,
qu'est-ce que cela devient ? »

– Paroles habitantes

Principe de conception bioclimatique



#23

Responsabiliser le chantier

→ Gérer la production de déchets, limiter les nuisances, les impacts environnementaux et protéger les espaces de biodiversité à proximité

L'enjeu est celui d'un chantier propre et responsable qui se déroule dans le respect de son environnement paysager et humain.

Préconisation

- Protéger la nature.
- Mettre en place une temporalité des travaux en considérant les habitants de l'îlot et leur mode de vie.
- Limiter les nuisances sonores, la pollution de l'air et assurer la propreté des trottoirs et des routes.
- Gérer et limiter la production de déchets.

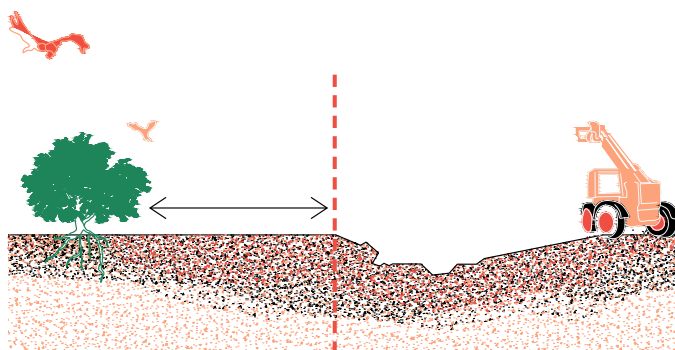
Outils/pratiques

- Rester à distance des espaces naturels, respecter les arbres (racines, troncs, branches), la faune et la flore.
- Informer les riverains, respecter les horaires et les jours de travaux.
- Mettre en place des démarches d'économie circulaire et une traçabilité des déchets.
- Préférer un travail hors-site, des modes constructifs préfabriqués tels que la charpente bois ou les murs à ossature bois, pour un temps de pose et une nuisance de chantier réduits.

« Si l'on veut respecter la biodiversité, cela se maintient pendant le chantier. »

– Paroles habitantes

Se mettre à distance des éléments naturels existants



Limiter les nuisances et assurer un chantier propre

